

FODENO

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 22 Avenue du Général Archinard
76600 LE HAVRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 -



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS

PARIS - AMIENS

FODENO

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Aux membres de l'association

Siège social : 22 Avenue du Général Archinard
76600 LE HAVRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 -

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FODENO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FODENO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association FODENO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association FODENO ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association FODENO.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association FODENO à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 mai 2024

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	41 909	30 830	11 079	0,17		
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	104 929	87 126	17 803	0,27	1 759	0,02
. Autres immobilisations corporelles	2 085 901	1 540 677	545 224	8,31	632 865	7,68
. Immobilisations corporelles en cours	76 297		76 297	1,16		
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	161 230		161 230	2,46	155 485	1,89
. Autres titres immobilisés					15	0,00
. Prêts						
. Autres	24 826		24 826	0,38	24 735	0,30
TOTAL (I)	2 495 092	1 658 633	836 458	12,74	814 859	9,88
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	2 629		2 629	0,04		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 267 064	1 600	1 265 464	19,28	1 377 110	16,71
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	468 110		468 110	7,13	1 042 551	12,65
Valeurs mobilières de placement	624 857		624 857	9,62	618 826	7,51
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	3 324 530		3 324 530	60,85	4 372 914	53,07
Charges constatées d'avance	41 860		41 860	0,64	13 218	0,16
TOTAL (II)	5 729 049	1 600	5 727 449	87,26	7 424 619	90,11
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	8 224 141	1 660 233	6 563 908	100,00	8 239 478	100,00

co-EXCO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS
53/55 Avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS Cedex 3
Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49
SIRET 534 722 832 00055 - APE 6920Z
N° intra comm. : FR 64 334 722 832

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	3 465 888	52,80	3 043 672	36,94
Excédent ou déficit de l'exercice	-204 158	-3,10	422 216	5,12
Situation nette (sous total)	3 261 731	49,69	3 465 888	42,06
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	2 682	0,04	2 162	0,03
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	3 264 412	49,73	3 468 050	42,09
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	30 744	0,47	44 706	0,54
Provisions pour charges	303 169	4,62	310 171	3,76
TOTAL (III)	333 913	5,09	354 877	4,31
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	286 441	4,36	352 695	4,28
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	822 562	12,53	951 594	11,55
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	772 981	11,78	593 434	7,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	844 284	12,86	2 421 130	29,38
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	239 316	3,65	97 697	1,19
TOTAL (IV)	2 965 583	45,18	4 416 550	53,60
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 563 908	100,00	8 239 478	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CO-E/CO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OZOULIAS

53/55 Avenue d'Italie - C.S. 60453

80094 AMIENS Cedex 3

Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49

N° ET 22 722 812 6044 - AMIENS 2022

N° intra comm. : FR 84 334 722 812

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue 12 mois		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations							
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens							
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	3 408 153		4 569 930		-1 161 777	-25,41	
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	710 831				710 831	N/S	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels							
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	43 623		9 621		34 002	353,41	
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits	71 447		77 744		-6 297	-8,09	
Total des produits d'exploitation (I)	4 234 054		4 657 295		-423 241	-9,08	
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises							
Variations stocks							
Autres achats et charges externes	612 523		711 891		-99 368	-13,95	
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	221 864		229 832		-7 948	-3,45	
Salaires et traitements	2 316 374		2 246 873		69 501	3,09	
Charges sociales	834 471		812 557		21 914	2,70	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	179 406		188 322		-8 916	-4,72	
Dotations aux provisions	10 325		70 985		-60 660	-85,44	
Reports en fonds dédiés							
Autres charges	178		5 830		-5 652	-96,84	
Total des charges d'exploitation (II)	4 175 161		4 266 289		-91 128		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	58 893		391 006		-332 113	-84,93	
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations	30		800		-770	-96,24	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	5 745				5 745	N/S	
Autres intérêts et produits assimilés	6 031		1 784		4 247	238,06	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)	11 806		2 584		9 222	356,89	
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées	9 876		10 857		-981	-9,03	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)	9 876		10 857		-981	-9,03	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 930		1 727		203	123,33	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue 12 mois	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	60 824	382 733	-321 909	-84,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	86 508	143 734	-57 226	-39,80
Sur opérations en capital	1 212	1 076	136	12,64
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	87 721	144 810	-57 089	-39,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	351 840	105 212	246 628	234,41
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	351 840	105 212	246 628	234,41
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-264 119	39 598	-303 717	-766,89
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	862	115	747	648,57
Total des produits (I + III + V)	4 333 581	4 804 689	-471 108	-9,80
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 537 739	4 382 473	155 266	3,54
EXCEDENT OU DEFICIT	-204 158	422 216	-626 374	-148,34
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature	6 765	6 765		
Bénévolat				
TOTAL	6 765	6 765		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services	6 765	6 765		
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL	6 765	6 765		

co-Exco

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
 CABINET OUZOULIAS
 53/55 Avenue d'Italie - CS 60453
 80094 AMIENS Cedex 3
 Tél. 03 22 53 27 42 - Fax 03 22 53 27 49
 SIRET 334 722 832 00055 - APE 6920Z
 N° intra comm. : FR e4 334 722 832

Annexe association

PREAMBULE

FO.DE.NO est une association laïque de formation et de promotion des citoyens et a pour objet de répondre aux besoins des particuliers et des collectivités publiques, des comités d'entreprises, des organismes équivalents, des associations, des organismes publics, parapublics ou privés dans les domaines professionnels, culturel, socioculturel, socio-éducatif, sportif, touristique, social et des loisirs.

A cette fin et dans ces domaines, l'association:

- coopère avec les organismes dont les orientations et les programmes sont en conformité avec ses objectifs,
- coordonne, suscite et organise toutes activités de formation nécessaires,
- participe au développement de la réflexion, de la confrontation et suscite sur le plan régional, national et international, des relations et des échanges entre les personnes physiques et morales intéressées,
- contribue à l'information et à documentation des groupes et des personnes,
- réalise pour ses membres ou pour le compte de tiers, toutes études, recherches ou enquêtes, en rapport avec son objet,
- met en oeuvre toutes les actions qui, directement ou indirectement peuvent permettre la réalisation de ses objectifs,
- réalise des activités de formation par voie de l'apprentissage.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois comme l'exercice précédent clos le 31/12/2022.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 806 799,83 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 204 157,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/03/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le compte de résultat 2023 présente un déficit de 204 158 euros après amortissements et provisions contre 422 216 euros en 2022.

- Les produits de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 234 054 € contre 4 657 295 € en 2022 soit une baisse de 423 241 €.

- Les charges d'exploitation sont également en baisse puisqu'elles s'élèvent en 2023 à 4 175 161 € contre 4 266 289 € en 2022 avec notamment une baisse de 99 368 euros au niveau des autres achats et charges externes

Il convient de noter :

- qu'une prime dite variable selon les accords d'entreprise signés le 15/04/2021, a été provisionnée à hauteur de 100 030 euros (cotisations comprises)
- qu'une provision pour chèque culture a été passée pour 10 000 euros

Depuis le 1er janvier 2023, l'association n'a plus la gestion du groupement. Celle-ci a été confiée à un des partenaires ; Média formation à Rouen.

Le dispositif ENM devient donc dans la comptabilité de FODENO une action comme une autre pour sa stricte part de réalisation. Tous les produits sont centralisés par Média à qui Fodeno refacture les salaires et fonctionnement.

Il est à noter une régularisation des cotisations sociales AGRR concernant les années 2019 à 2022 pour 142 781 euros. Ce montant figure en charges exceptionnelles.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève au 31/12/2023 à 303 169 euros. La régularisation de dotation de l'année a été portée au résultat pour un montant de - 7 003 euros.

Les mises à disposition gratuites se sont élevées à 6 765 euros en 2023, identiques à 2022

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 02 à 07 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	
Agencement des constructions	
Matériel et outillage industriels	de 03 à 15 ans
Agencements, aménagements, installations	de 01 à 10 ans
Matériel de transport	de 03 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 01 à 03 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable ANC N°2020-08, modifiant le règlement ANC N°2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

co-EXCO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS
53/55 Avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS Cedex 3
Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49
SIRET 334 722 832 00055 - APE 6920Z
N° intra comm. : FR 64 334 722 832

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	41 909			41 909
Immobilisations corporelles	2 071 942	195 185		2 267 127
Immobilisations financières	180 235	5 821		186 056
TOTAL	2 294 086	201 006		2 495 092

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	21 703	9 126		30 830
TOTAL I	21 703	9 126		30 830
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	906 490	99 575		1 006 065
Matériel de transport	16 809	8 421		25 230
Matériel de bureau et informatique	534 225	62 284		596 509
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 457 524	170 280		1 627 803
TOTAL GENERAL (I+II)	1 479 227	179 406		1 658 633

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	2 695
Produits d'exploitation	22 572
Subventions/financements	145 922
Autres produits à recevoir	173 226
TOTAL	344 415

co-EXCO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS
53/55 Avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS Cedex 3
Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49
SIRET 534 722 832 00055 - APE 6920Z
N° intra comm. : FR 64 534 722 832

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Écart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	3 043 672	422 216			3 465 888
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	422 216	-422 216		204 158	-204 158
Dont générosité du public					
Situation nette	3 465 888			204 158	3 261 731
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	2 162		1 732	1 212	2 682
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	3 468 050		1 732	205 370	3 264 412
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	286 441	51 224	235 216	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	822 562	822 562		
Dettes fiscales et sociales	772 981	772 981		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	139 525	139 525		
Produits constatés d'avance	239 316	239 316		
TOTAL	2 260 824	2 025 607	235 216	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	1 118
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	52 018
Dettes fiscales et sociales	495 746
Autres dettes	8 115
TOTAL	556 997

co-EXCO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS
53/55 Avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS Cedex 3
Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49
SIRET 334 722 832 00055 - APE 6920Z
N° intra comm. : FR 64 334 722 832

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	65	
TOTAL	68	0

co-EXCO

EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSARIAT AUX COMPTES
CABINET OUZOULIAS
53-55 Avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS Cedex 3
Tél. 03 22 53 27 47 - Fax 03 22 53 27 49
SIRET 334 722 832 00055 - APE 6920Z
N° intra comm. : FR 64 334 722 832